

Les OS et le CHSCT insistent auprès de la direction pour qu'elle prenne les mesures nécessaires, en vain ...

La CFDT accompagne les agents qui se constituent partie civile, **techniquement juridiquement et moralement.**



Perte de confiance progressive des agents envers leur direction

Chantiers en site occupé, plateau technique (-3, -2, -1)

Désamiantage par ailes de bâtiments de la tour d'hospitalisation

Regroupement H St Jacques et H J. Minjot

Oct. 2012

Le CHRU trainera à communiquer aux élus le courrier d'alerte que la CARSAT a envoyé. Il n'y aura AUCUNE réponse du CHRU vers la CARSAT !

**Accidents d'exposition.**  
A l'étage (-2 - A1)

La direction protégera le matériel informatique et le système pneumatique entreposé dans les locaux contaminés à l'aide de simple bâche !!

Mise en place d'un Disque Dur dit « S » comme démarche d'information aux agents.

La direction s'engage à établir des fiches d'exposition.

**Accident d'exposition.**  
Anatomie Pathologie (-2)

Les fiches d'exposition à propos des accidents d'exposition de 2010 sont délivrées par la direction !

Menaces de sanction de la direction sur certains agents

Publication d'un numéro **SPECIAL** du journal de la Fédération CFDT

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

Lors d'un CHSCT auquel la CARSAT assiste pour un autre sujet la question de l'amiante est soulevée et débouchera sur une première alerte de la CARSAT au CHRU

6 déc. 2010

Un mail de la médecine du travail alerte sur la présence d'amiante au (-2 - A1).

7 déc. 2010

La section **CFDT Santé Sociaux du Doubs** se saisit du dossier à la demande d'agents qui viennent demander son intervention



Un projet de **référé constat** et préparé du fait de l'incohérence des analyses qui rendent méfiant les représentants syndicaux

La démarche de référé sera levée parce que la direction s'engage à agir en matière de prévention et de protection.

16 déc. 2010

Le CHSCT révèle devant l'inspection du travail les accidents d'exposition d'avril et décembre 2010.

A partir de cette épisode, le CHSCT n'aura de cesse de revendiquer des **fiches d'exposition** pour faire reconnaître les contaminations de 2010

Les agents déposent plaintes individuellement, beaucoup accompagnés et soutenus par la CFDT

28-29 sept 16 : **PROCES**

L'accumulation des dossiers (47 personnes au 20 sept) et la **qualité des enquêtes** pousse le Procureur de la République à poursuivre le CHRU en tant que personne morale.

14 juin 2018  
Procès en Appel

Dépôt de plainte par la **CFDT Santé Sociaux du Doubs.**



Dépôt de plainte CHSCT

Les agents exposés devront attendre leurs **fiches d'exposition** découlant de l'accident d'exposition de 2010, pendant plus de 3 ans !